

OBSERVATOIRE DE LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION ET LES
MALVERSATIONS ECONOMIQUES
INTEGRITE



OBSERVATORY FOR FIGHT
AGAINST CORRUPTION AND
ECONOMIC EMBAZZLEMENT
TRANSPARENCE

Réf : 029/OLUCOME/11/2017

Bujumbura, le 03. /11/2017

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur Yoweri Kaguta Museveni,
Président de la République Ougandaise et
Médiateur dans le dialogue inter burundais avec les
assurances de notre plus haute considération.

à Kampala

- Son Excellence Monsieur Michel KAFANDO, Ancien
Président de Burkina Faso et Envoyé Spécial du
Secrétaire Général des Nations Unies pour le
Burundi avec les assurances de notre très haute
considération ;

à Bujumbura

A Son Excellence Monsieur William Benjamin Mkapa,
Ancien Président de la République Unie de Tanzanie

et Facilitateur dans le dialogue inter burundais

à Dar-es-salaam

Objet : Adoption du projet d'amendement de la
Constitution burundaise par le Gouvernement
du Burundi en place

Excellence Monsieur le Facilitateur,

1. L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME), l'une des organisations de la société civile burundaise qui participe aux pourparlers inter burundais organisés respectivement par le Bureau des Nations Unies à Bujumbura au milieu de l'année de 2015 et par la médiation dans la crise burundaise à Entebbe vers la fin de 2015 et aujourd'hui à Arusha, a un grand honneur de s'adresser auprès de votre haute autorité pour vous demander une suite réservée aux pourparlers inter burundais après l'adoption, par le Conseil des

Ministres burundais du projet de la Constitution burundaise. Excellence, l'OLUCOME interprète cette adoption comme un message clair de vous dire qu'il faut oublier le dialogue conduit par l'East African Community (EAC).

2. En effet, Excellence Monsieur le Facilitateur, ce projet de constitution a été adopté mardi le 24 octobre 2017 par le Conseil des Ministres. Cette action est effectuée alors que vous vous êtes adressé au Gouvernement burundais en lui conseillant de ne pas amender ladite Constitution avant la fin du dialogue inter burundais externe. Excellence, ce dialogue inter burundais externe que vous conduisez a été initié suite à la crise politico- sécuritaire et économique causée par le non-respect de la Constitution et du contenu des accords d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation. Avant que ce dialogue soit déclenché, cette crise politico-sécuritaire a frappé le pays se répercutant ainsi sur l'économie burundaise qui était déjà moribonde. Le Burundi a enregistré des taux de croissance économique négatifs de -4% en 2015 et de -0,5% en 2016 selon les statistiques du Fonds Monétaire International (FMI). Par rapport à l'année de 2015, la dépréciation monétaire actuelle est de 69,4 % pour dire qu'un dollar américain qui s'achetait à 1700 Fbu en 2015, s'achète à 2880 Fbu aujourd'hui. Ainsi, la population ne parvient pas aujourd'hui à satisfaire leurs besoins fondamentaux à cause de leur maigre revenu d'autant plus que le revenu par habitant est de 284 USD soit 0.78 USD par jour d'après la même institution internationale.
3. Bien plus, Excellence Monsieur le Facilitateur, l'OLUCOME considère que mettre dans les oubliettes les accords d'Arusha serait de faire reculer le Burundi dans les années d'avant son indépendance. L'article 5 du protocole I des accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation prône qu'il y ait l'instauration d'un nouvel ordre politique, économique, social, culturel et judiciaire au Burundi, dans le cadre d'une nouvelle constitution inspirée des réalités du Burundi et fondée sur les valeurs de justice, de la primauté du droit, de démocratie, de bonne gouvernance, de pluralisme, de respect des droits et libertés fondamentaux des individus, d'unité, de solidarité, d'égalité entre les hommes et les femmes, de compréhension mutuelle et de tolérance entre les différentes composantes politiques et ethniques du peuple burundais. Or, la constitution en vigueur émanant de ces accords d'Arusha vient d'être amendée sans que les parties en conflit en soient tous d'accord à travers un dialogue inter burundais externe.
4. Dans le même ordre d'idées, ce projet de la constitution burundaise déjà adopté par le Conseil des Ministres modifie largement ce qui est dit dans les accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation. A titre exemplatif, les mandats présidentiels sont limités à deux mandats de 5 ans chacun dans les accords d'Arusha et la constitution en vigueur alors que ce projet de constitution fixe qu'un seul mandat présidentiel durera 7 ans. Les lois organiques qui étaient votés par les deux tiers des députés seront votées par le trois cinquième des députés. Tous ces amendements ne visent que violer systématiquement les accords d'Arusha alors que certains éléments de ces dits accords n'ont pas encore été mis en application. Nous citerons entre autres la réforme du Conseil supérieur de la magistrature visant à assurer son indépendance et celle de l'appareil judiciaire qui n'a jusqu'ici eue lieu.
5. Excellence, comme vous et le Médiateur actuel êtes parmi les garants des accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation depuis sa signature en aout 2000 et que vous savez, combien il a été très difficile aux politiciens burundais de les

conclure, l'OLUCOME voudrait vous demander d'user de votre sagesse pour convaincre le Gouvernement et le parti CNDD-FDD de s'abstenir à continuer le processus en marche d'amendement de la constitution burundaise en attendant les conclusions du dialogue que vous pilotez pour le moment. Par ailleurs, certains points de ces accords d'Arusha n'ont pas encore été mis en application à l'instar des questions sur la bonne gouvernance, la justice et l'économie. Or, il était le moment de redresser cette situation relative à la bonne gouvernance, à la justice et à l'économie.

Enfin, l'OLUCOME vous demande d'accorder un entretien à sa délégation de trois personnes pour échanger sur les développements déjà eus lieu dans ce processus de la recherche de la paix au Burundi.

Espérant une suite favorable à nos demandes, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Facilitateur, l'expression de notre très haute considération.

Pour l'OLUCOME

Gabriel RUFYIRI

Président

